

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 04 mai 2020

L'an deux mille vingt, le quatre mai, à dix-sept heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, à huis clos, sous la présidence de Madame Valérie GAUTIER, Maire.

Etaient présents :

Valérie GAUTIER, Gervais BUGEL, Jean-Michel SYLVESTRE, Marie-Ange OHEIX, Flavie BIGET,

Etaient absents et représentés :

Gaëtane LE SAUSSE pouvoir à Marie-Ange OHEIX, Emmanuelle DUCHESNES pouvoir à Flavie BIGET, Laurent LOQUET pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE, Arnaud GUICHON pouvoir à Valérie GAUTIER, Françoise VERCHERE pouvoir à Gervais BUGEL, Ludovic ORAIN pouvoir à Marie-Ange OHEIX, Jean-Marc PLISSONNEAU pouvoir à Valérie GAUTIER, Laurent THEBAUD pouvoir à Jean-Michel SYLVESTRE.

Madame le maire rappelle au conseil municipal que l'organisation de cette réunion est particulière, compte tenu de la crise sanitaire.

Vu l'ordonnance n°2020-21 du 25 mars 2020, le conseil se réunit ce jour avec un quorum fixé à 1/3 des élus et afin d'assurer le caractère public de cette réunion, le débat est accessible en direct au public de manière électronique via le site internet de notre collectivité.

A 17h40, Madame le maire donne lecture de l'ordre du jour.

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Madame Flavie BIGET en qualité de secrétaire de séance.

1)- Acquisition d'un camion benne pour l'atelier municipal.

Avant cette période des recherches avaient été effectuées afin d'acquérir un camion benne pour l'atelier municipal, véhicule de 3T5 avec remorque.

Le coût de cet équipement est évalué à 21 600€ HT.

Après consultation, l'offre du garage plissonneau correspond au mieux aux besoins de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte d'acquérir le camion benne auprès du garage plissonneau à Campbon 44750 pour le prix de 21 600€ HT avec les frais de carte grise 370€,
- Dit que les crédits sont inscrits au budget 2020,
- D'autoriser le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

2)- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet.

Pour rappel, à l'école publique, la commune a un effectif de trois postes d'ATSEM.

Un des agents a posé son départ en retraite fin août 2020 et ouvre donc la vacance de son emploi sur un grade : ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Il est proposé au conseil municipal de créer un poste au grade de ATSEM principal de 2^{ème} classe pour réaliser le recrutement. Il s'agit d'un poste à temps non-complet, soit 33H/35H.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

-donne un avis favorable à la création de l'emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps non-complet 33h00, à compter du 28/08/2020

-autorise le maire à prendre toutes dispositions pour l'exécution de la présente délibération.

XXXXXXXXXX